

Séance extraordinaire du conseil municipal de Lac-Frontière tenue le 17 décembre 2018 à 20h30 à la salle habituelle des séances du conseil.

Ladite séance a été dûment convoquée par correspondance auprès de tous les membres du conseil le 13 décembre 2018.

Étaient présents :	Messieurs	Alain Robert	Maire
		Serge Blais	Conseiller #1
		Jacques Lapointe	Conseiller #2
		Pierre-Paul Caron	Conseiller #3
		Martin Fournier	Conseiller #4
		Réjean Tardif	Conseiller #5
	Madame	Ghislaine Fradette	Conseillère #6

### **Ouverture de la séance**

Formant quorum, la séance est ouverte à 19h00, sous la présidence d'Alain Robert, maire, Madame Nicole Gautreau fait fonction de secrétaire.

### **2- Adoption de l'ordre du jour # 1812184**

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour transmis par la secrétaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR Ghislaine Fradette,

APPUYÉ PAR Réjean Tardif ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit adopté tel que lu :

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Avis de motion et présentation du projet de règlement fixant le taux de taxes pour l'année 2019
- 4- Modification de la programmation de la TECQ 2014-2018
- 5- Traitement des élus.
- 6- Période de questions
- 7- Levée de la séance

### **3- Avis de motion et présentation du projet de règlement fixant le taux de taxes pour l'année 2019**

L'avis de motion est donné et le projet règlement fixant le taux de taxes pour l'année 2019 est présenté par le conseiller M. Martin Fournier.

### **4- Modification de la programmation de la TECQ 2014-2018 #1812185**

**Considérant** que la municipalité a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**Considérant** que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

IL EST PROPOSÉ PAR Pierre-Paul Caron,

APPUYÉ PAR Ghislaine Fradette ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**Que** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**Que** la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à de biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

**Que** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**Que** la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

**Que** la municipalité s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

**Que** la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 décembre 2019.

## ANNEXE

- 1- Ajout d'un projet à la priorité no.1**  
Changer deux pompes doseuses au poste de chloration  
Coût des travaux 6 300 \$ Réalisation : Décembre 2018
- 2- Ajout d'un projet à la priorité no. 3**  
Changer conduites sanitaires - Plan d'intervention Segment 2  
Coût des travaux : 36 746 \$ Réalisation : Juin 2019
- 3- Modification du projet #3 à la priorité no 4**  
Isolation de la salle multifonctionnelle : changer fenêtres et revêtement extérieur  
Coût total des travaux : 225 723 \$ Réalisation : Mai 2019
- 4- Modification du projet #5 à la priorité no 4**  
Réaménagement du bureau municipal : changer toiture de la salle communautaire  
Coût total des travaux : 5 249 \$ Réalisation : Juin 2019
- 5- Ajout d'un projet à la priorité no. 4**  
Rectifier la rampe de la sortie de secours de l'Église pour la rendre sécuritaire l'hiver  
Coût des travaux : 7349 \$ Réalisation : Septembre 2019
- 6- Ajout d'un projet à la priorité no. 4**  
Isolation de l'édifice municipal – changer fenêtres et revêtement extérieur  
Coût des travaux : 25 506 \$ Réalisation : Septembre 2019

### Voirie locale

**Ajout d'un projet à la Voirie locale**  
Réfection et asphaltage de la Rue du Lac Nord- Plan d'intervention Segment 008-C-1  
Coût des travaux : 47 244 \$ Réalisation : Mai 2019

**Ajout d'un projet à la Voirie locale**  
Installation de panneaux indicateur de vitesse sur la route 204 – Sécurité des usagers  
Coût des travaux : 10 410 \$ Réalisation : Mai 2019

### 5- Traitement des élus

Ce point à l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

### 6 - Période de questions

Aucune question

### 7- Levée de l'assemblée #1812186

IL EST PROPOSÉ PAR Serge Blais,

APPUYÉ PAR Jacques Lapointe ET RÉSOLU UNANIMEMENT de lever la séance, il est 20h45.

Je, Alain Robert, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

---

Alain Robert, maire

---

Nicole Gautreau, directrice générale